

# Compte-rendu du conseil municipal du 2 février 2021

---

## **1 – Retrait de la délibération n° 2 du 8 décembre 2020 :**

Le 8 décembre 2020, le conseil municipal a délibéré pour fixer les indemnités des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints.

En effet, suite à la démission de Nicolas PERRUSSET, alors 2<sup>ème</sup> adjoint, il avait été décidé de répartir le montant de son indemnité à part égale entre Sylvain FERREUX et Corinne PRIN qui avaient accepté en contrepartie de reprendre la charge de travail qui lui était confiée.

Le service du contrôle de légalité de la Préfecture a demandé le retrait de cette délibération pour le motif suivant :

- La répartition opérée par le conseil municipal a conduit à dépasser l'enveloppe indemnitaire globale qui est attribuée selon le nombre d'adjoints exerçants réellement leurs fonctions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prononce à l'unanimité le retrait de la délibération n° 2 du 8 décembre 2020.

## **2 – Nomination d'un 4<sup>ème</sup> adjoint :**

Afin de pouvoir conserver la même enveloppe indemnitaire et de ne pas pénaliser les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints, Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est souhaitable d'élire un 4<sup>ème</sup> adjoint et propose la candidature de M. Alexandre PRIN.

Après en avoir délibéré et personne d'autre ne souhaitant se proposer à ce poste, le conseil municipal décide de procéder à l'élection à main levée

Alexandre PRIN est donc désigné en qualité de 4<sup>ème</sup> adjoint par 10 voix pour et 4 abstentions.

## **3– Nouvelles indemnités des adjoints :**

Sachant que l'indemnité du maire et du 1<sup>er</sup> adjoint restent inchangées, suite à l'élection du nouveau 4<sup>ème</sup> adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour et 4 abstentions, d'attribuer les indemnités suivantes :

- o 2<sup>ème</sup> adjoint : Sylvain FERREUX – 16.05 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- o 3<sup>ème</sup> adjoint : Corinne PRIN – 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

o 4<sup>ème</sup> adjoint : Alexandre PRIN – 5.35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

#### **4– Informations du maire :**

- Stores du groupe scolaire :  
3 devis à l'étude sont présentés.
  
- o 1 consiste à poser des stores sur tout le bâtiment scolaire (qualité moyenne)
  
- o 1 consiste à privilégier uniquement la partie ensoleillée du bâtiment mais avec une qualité haut de gamme
  
- o 1 pour appliquer des films solaires à effet miroir qui semble être la solution efficace et la moins onéreuse
  - Abri bus à Tarsul : 2 devis à l'étude sont présentés. Le devis le moins cher permet d'acheter également un miroir qui est à remplacer rue de Bessey. L'abri bus sera commandé prochainement.
  - Ludovic GAUTHIER a étudié la possibilité de mettre en place un système d'information pour les habitants via une application téléchargeable sur les téléphones portables (IOS ou Android). L'application Panneau Pocket, moins onéreuse et plus efficace est retenue. Ludovic GAUTHIER, Clarisse MELSION et Jérôme POCHERON seront chargés de faire vivre cette application qui sera accessible prochainement aux habitants.
  - Incivilités à Izeure : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a organisé une médiation entre de jeunes adolescents, leurs parents et les personnes ayant subi des préjudices (jet de projectiles, coup de sonnettes intempestifs...). Du matériel urbain a également été dégradé : arrachage de bornes plastiques, marquages, tags...  
Un rappel à la loi a été fait aux enfants ainsi qu'à leurs parents.

D'autres incivilités telles que l'aboiement intempestif des chiens et les problèmes de stationnement sont également abordés.

- La prochaine tournée de maintenance de l'éclairage public aura lieu le 5 mars 2021.
- Affouages : une personne s'est désistée, il n'y aura donc que 2 lots au lieu de 3 qui seront attribués le samedi 6 février matin.

- Attribution de la NBI à la secrétaire de mairie : Mme Dominique Aspert aurait dû percevoir depuis 2006 la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) soit 15 points d'indice majoré, liée à ses fonctions de secrétaire de mairie principale d'une commune de – de 2000 habitants.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté sera pris en ce sens avec une régularisation au 01/01/2017.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion aura lieu courant mars avec la DDT pour effectuer un état des lieux de nos routes départementales traversant IZEURE et TARSUL.

## **5– Questions diverses**

Un tour de table est effectué.

Aire de jeux : Les demandes de subventions ont été envoyées. La DETR et le Conseil Départemental ayant demandé des informations complémentaires, Fabrice BON a pu se charger de régler les derniers détails. Les dossiers sont désormais complets.

Cœur de Village : Alexandre PRIN a envoyé les dossiers de demande de subventions. Dossier en cours.

Syndicat de la Râcle : Ludovic GAUTHIER indique que si des travaux doivent avoir lieu sur la voirie de la commune, le syndicat souhaite intervenir avant pour effectuer les travaux des réseaux d'eau.

Yves BATAILLARD fait état d'un nouveau dépôt sauvage à la gravière de la commune.